

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du mercredi 12 novembre 2025 à 19h30**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie BISIGNANO, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : jeudi 6 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11      votants : 11

Présents : Nathalie BISIGNANO, Christelle CORDIER, Bernadette DENIS, Nicolas DI NUCCI, Laetitia DULAC, Franck DURET, Pierre ECKERT, Corinne FONTAN, Jean-Marc PRAMAYON, Chrystel SCHNEIDER, Myriam VILLUENDAS.

Secrétaire de séance : Chrystel SCHNEIDER

La séance du Conseil commence à 19h32.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2025**

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Entretien décennal de la toiture du clocher de l'église.**

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien décennal de la toiture du clocher de l'église communale dans le but d'assurer le suivi du bon état de la couverture et de la zinguerie. Le devis de l'entreprise Giroud d'un montant de 3 774,96 € HT est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **3. Décision modificative n°2 au budget prévisionnel.**

Madame le maire expose qu'à la suite d'une modification de la toiture du projet de garage communal, le devis du maçon a eu besoin d'une réactualisation et il en résulte une augmentation de 2 700€. La ligne budgétaire initialement prévue pour le garage étant un peu insuffisante au vu également du devis d'électricité d'un montant de 1 600€, elle propose d'adopter une décision modificative pour un montant de 4 000€.

Le conseil municipal adopte la décision modificative à 10 voix pour et enregistre une abstention (Laëtitia DULAC).

### **4. Convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires dans le cadre du Pics (Plan intercommunal de sauvegarde).**

Considérant que la loi oblige les communautés de communes à fiscalité propre à établir un plan intercommunal de sauvegarde dès lors qu'au moins une des communes membres a l'obligation d'établir un plan communal de sauvegarde, ce qui est notre cas puisque dix des communes du territoire ont cette obligation, Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires valable jusqu'au 31/12/2026 élaborée dans le cadre du groupe de travail Adhoc de la CCVSC.

Elle précise que cette convention sera effective en cas de déclenchement du plan intercommunal de sauvegarde par le(la) président(e) de la communauté de communes. Le conseil municipal approuve la signature de cette convention à l'unanimité.

## **5. Renouvellement du bail commercial du restaurant : ajout d'éléments.**

Considérant la décision de renouvellement du bail commercial au profit des exploitants du restaurant "le Mett" prise en conseil municipal le 10 septembre 2025, considérant l'intérêt de la commune de maintenir une bonne relation entre elle et ses locataires, considérant les demandes émises pas eux, Madame le maire propose à l'assemblée d'intégrer la licence IV dans le bail commercial pour un montant équivalent au montant actuel, à savoir 75,78€ HT/mois, indexé sur l'ILC, et de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public communal à titre gratuit avec priorité d'usage à la commune pour ce qui concerne l'occupation par le restaurant de la terrasse contiguë située à l'est du bâtiment sur une surface de 56m<sup>2</sup> correspondant à la surface utilisée ces dernières années.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour adopter ces ajouts.

## **6. Questions diverses**

- Le sapin de 3,50/4m est commandé pour un montant de 99€ TTC. Il sera installé devant la mairie le mercredi 26 novembre avant le repas des aînés.
- Courrier de demande d'un administré pour une prise en charge financière par la commune de travaux concernant la problématique de ruissellement des eaux de pluie provenant de la voirie. Un rendez-vous avec la commission voirie est proposé un samedi matin sur place.
- Plantations sur le domaine public par un administré. Un courrier de demande de retrait des plantations lui a été adressé.
- Problématique écoulement des eaux sous chemin neuf. Nicolas Di Nucci a contacté le propriétaire de la parcelle qui ne veut rien faire. Il a donc contacté le SRDCBS. Un rendez-vous sera pris avec le technicien pour étudier les solutions.
- Date cérémonie des vœux : le dimanche 4 janvier 2026 à 11h. Une carte de vœux faite par les artistes Luperциens est en pré-impression.

## **7. Tour de table**

- Commission communication :
  - o Le Bulletin municipal devrait être distribué autour du 16/17 décembre.
  - o Le Repas des anciens à la salle polyvalente accueillera 28 personnes. 16 paniers de Noël sont à prévoir. La Salle sera décorée par les artistes Luperциens.
- Compte-rendu AG APEL (école privée St Joseph) : remerciement adressé à la commune pour la subvention.
- M. Giroud a endommagé un potelet avec son camion. Une déclaration a été faite aux assurances.
- Commission mobilité de la CCVSC : La Communauté de Communes a acheté un vélo électrique, on peut l'essayer gratuitement, avec casque et gilet fournis. Myriam VILLUENDAS indique qu'elle a démissionné de cette commission.
- Information Lurcy en fête : A venir : visite du hameau Duboeuf et spectacle de Noël le 6 décembre.

Clôture de la séance à 21h52.

Le Maire,  
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,  
Chrystel SCHNEIDER

